

i-St@ge

Votre
Partenaire

Formation



www.istage-formation.org

Les prochaines formations organisées en partenariat avec le CNFPT...

Sécurité du spectacle (licence d'entrepreneur) du 10 au 14 février 2020.
INSET Nancy. Formation réalisée au CNFPT-Reuilly, à Paris.

Renseignements et inscriptions :
Djamila.LANCELLE@cnfpt.fr

Sécurité du spectacle (licence d'entrepreneur) du 17 au 21 février 2020.
CNFPT Rhône-Alpes Lyon.

Renseignements et inscriptions :
Christophe.paym@cnfpt.fr

Techniques des éclairages, niv.1, du 24 au 28 février 2020. **CNFPT Grande Couronne.**

Techniques du son, niv.1, du 9 au 13 mars 2020.

Renseignements et inscriptions :
florence.gillard@cnfpt.fr

Turbulences et inquiétudes...

Tels seront sans doute les « marqueurs » du mois de décembre 2019, comme une duplication de celles du début de l'hiver 2018... Sans doute ne sommes-nous tous pas au fait de l'intégralité des discussions et des finalités susceptibles d'aboutir à l'issue de ces projets et qui ont déclenché ces turbulences. Mais force est de constater que notre pays donne encore, une fois de plus, une bien triste image, vu de l'extérieur...

Si les conflits sociaux sont assurément une spécificité de l'ADN français, on ne peut toutefois que s'inquiéter de choix d'orientations tellement technocratiques qu'ils semblent oublier les éléments de bon sens les plus flagrants...

La prestation du Ballet de l'Opéra de Paris sur le parvis de cette illustre institution a eu, dans notre domaine d'activités, un effet particulièrement spectaculaire. C'était évidemment, le but recherché, mais que dire des techniciens qui l'âge venant, fatigueront de plus en plus à « pousser les flight-cases » ou exercer leur métier à des horaires « non conformes » aux critères habituels ? Dans notre domaine d'activité artistique et technique, j'ai encore la faiblesse de penser que pour la plupart d'entre-nous, nous avons fait un choix assumé de notre activité professionnelle et que notre préoccupation première, à 25 ans, n'est pas la manière dont nous prendrions notre retraite... S'il ne fait aucun doute que nous vivons mieux que les générations qui nous ont précédées, que nous sommes mieux soignés qu'elles, il est évident que pour le secteur qui est le notre, la reconversion professionnelle ou la complémentarité d'activités sont des options à envisager tout au long de la vie professionnelle. Et qui justifient nécessairement, la formation.

Parce que pour beaucoup, la satisfaction du travail bien fait, la qualité de l'échange, la satisfaction l'on peut trouver dans son activité, le sens du « rendre-service » restent primordiaux, quelque en soit le contexte. Il nous appartient de proposer, de mettre en place des projets professionnels évolutifs, des programmes de formation, qui tiendront compte de tout cela...

Souhaitons-nous une année 2020 plus apaisée, où les valeurs et le bon sens l'emporteront ...

Patrice Creveux.

La licence d'entrepreneurs, exploitant de lieux...

Le décret n°2019-1004 du 27 septembre 2019 a modifié les dispositions applicables aux titulaires de la licence d'entrepreneurs. Il précise qu'il faut :

- 1- Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou d'un titre agréé de même niveau inscrit au RCPN;

- 2- Justifier d'une expérience professionnelle de six mois au moins dans le spectacle vivant ;

- 3- Justifier d'une formation d'au moins 125 heures ou d'un ensemble de compétences, figurant dans un répertoire établi par la CPNEF-SV mentionnée à l'article L. 6113-2.

Lorsque l'entrepreneur est une personne morale, il doit justifier de la présence dans l'entreprise d'une ou plusieurs personnes physiques remplissant l'une au moins des conditions mentionnées ci-dessus.

Lorsque la déclaration est faite en vue de l'exploitation de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques, la personne physique déclarante doit en outre justifier avoir suivi une formation à la sécurité des spectacles adaptée à la nature de ces lieux.

La déclaration se fait obligatoirement en ligne sur <https://mesdemarches.culture.gouv.fr/> et dispense au déclarant l'envoi d'un récépissé de déclaration.

Le silence gardé par l'administration pendant un mois à compter de la date du récépissé vaut absence d'opposition à la déclaration.

Dorénavant, la licence doit être renouvelée tous les 5 ans. Les éventuelles contraventions à la réglementation sont maintenant des sanctions administratives et non plus pénales.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039147010&categorieLien=id>

Les chiffres clé du spectacle vivant...

21 218 entreprises ont le spectacle vivant pour activité principale en 2017, qu'elles relèvent des secteurs public, privé ou de la prestation de services techniques (comptage hors fonction publique et quelques établissements culturels). Ces entreprises ont employé 217 153 salariés : 34 % de permanents et 66% d'intermittents. Les artistes interprètes représentent 44 % des effectifs.

Le spectacle vivant est un secteur dynamique et attractif : le nombre d'employeurs est en hausse par rapport à 2016 (+1,4 %), et les effectifs de salariés sont également en augmentation(+7,1 %).

Source : Audiens / OPMQC-SV – CPNEF-SV
<https://www.cpnefsv.org/donnees-statistiques>

Stage « Lumière niv.2 » , du 16 au 29 décembre...

Une équipe de stagiaires « au top », une nouvelle salle d'accueil pour notre formation et un formateur au meilleur de lui-même, tels seront les conclusions de la formation animée par Fabien Chamakoff, qui arrivait juste de la Fête des Lumières de Lyon, à la Salle Gérard Philipe, à Boussy-St-Antoine...

Le prochain module se déroulera en novembre 2020 au Dôme à Pontoise...



i-St@ge, les prochaines formations...

Prise de son « live » des instruments de musique.

L'objectif du module est de permettre aux techniciens de comprendre les attentes des musiciens et à ces derniers d'appréhender les problématiques de la sonorisation. **Du 5 au 7 février 2020.**

Optimisation des équipements du spectacle des collectivités.

Le module fera le point sur les choix technologiques à réaliser, la méthodologie d'organisation de la maintenance du parc d'équipement, et l'évaluation des besoins éventuels en formation des personnels. **Du 24 au 28 février 2020.**

Composer en MAO

Le module fait le point sur les outils disponibles et les conditions de leur exploitation, afin de conserver comme objectif principal une démarche de créativité artistique. **Du 24 au 26 février 2020.**

Gestion du personnel des équipements techniques du spectacle.

Le module de formation permet aux cadres et chefs de service la découverte de 1er niveau des équipements du spectacle, ainsi que la compréhension de leurs contraintes d'exploitation et des éléments de sécurité qui sont liés à leur mise en œuvre, en vue de l'optimisation des personnels et des matériels. **Du 2 au 4 mars 2020.**

Nous contacter pour toute info complémentaire utile...

*Alain, Elian, Bertrand, Aurélien, Pierre,
Eric, Fabien, Sébastien, Michelle et
Patrice vous présentent leurs vœux les
meilleurs de bonheur et de réussite
professionnelle pour 2020.*

